



**WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT**

*Centre Psycho-Médico-Social
Wallonie Bruxelles Enseignement
Rue Entrée Jacques, 68
5030 - GEMBLoux
Tél. : 081/61.48.08
Fax : 081/61.60.41*

**Projet de service du Centre P.M.S. de
Gembloux
pour les années scolaires**

**2014 – 2015
2015 – 2016
2016 – 2017
2017 - 2018
2018 - 2019
2019 - 2020**

TABLE DES MATIERES

1ère partie : DESCRIPTION DU CENTRE ET DE SA POPULATION	1
1. <u>Présentation du centre PMS de Gembloux</u>	1
2. <u>Présentation des missions décrétales du centre</u>	2
3. <u>Présentation de la population sous tutelle</u>	3
2ème partie : PRIORITES DU CENTRE	7
1. <u>Les priorités du centre et la motivation de ses choix en fonction des politiques de santé communautaires et locales et des besoins de la population sous tutelle identifiés par le centre</u>	7
2. <u>La façon dont le centre entend mettre en œuvre la promotion de la santé à travers l'ensemble de ses missions</u>	8
3ème partie : OBJECTIFS DU CENTRE	10
1. <u>Objectifs concernant le centre lui-même en termes de changements attendus dans la mise en œuvre de la promotion de la santé</u>	10
2. <u>Objectifs concernant les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur hors université et leur population en termes de changements attendus dans la mise en œuvre de la promotion de la santé</u>	10
4ème partie : PLAN D'ACTION DU CENTRE	12
5ème partie : MODALITES DE REALISATION DU BILAN	16

1^{ère} partie : DESCRIPTION DU CENTRE ET DE SA POPULATION

Il convient avant tout de rappeler que les Centres P.M.S. sont les **partenaires privilégiés des écoles**. Ils accompagnent le parcours scolaire des élèves.

Ils travaillent en toute **indépendance** des écoles et dans le respect des convictions de chacun.

Ils sont **gratuits** et ouverts aux demandes des élèves, des familles, des équipes éducatives.

Ils fonctionnent en **équipe tri-disciplinaire** composée d'un(e) psychologue (ou conseiller psycho-pédagogique), d'un(e) assistant(e) social(e) et d'un(e) auxiliaire paramédical(e).

Ce dernier travaille en collaboration étroite avec un (ou plusieurs) médecin(s) et fait le lien entre lui et l'équipe.

1. PRESENTATION DU CENTRE P.M.S. DE GEMBOUX

L'équipe du centre P.M.S. Wallonie Bruxelles Enseignement (W.B.E.) de Gembloux se compose en équivalents temps plein d'un directeur, de deux psychologues (CPP), de deux assistants sociaux, de deux auxiliaires paramédicaux et d'un agent administratif (secrétariat/comptabilité).

Actuellement, et suite à la création d'un Centre d'Enseignement de Formation en Alternance (CEFA) à l'Institut Technique Horticole (ITH) de Gembloux, nous bénéficions d'un cadre complémentaire à raison d'une journée et demie par semaine depuis que nous avons signé une convention de partenariat avec le centre PMS Provincial de Nivelles. Cette conseillère psychopédagogique est administrativement attachée au Centre PMS Provincial de Nivelles. Cette convention est conclue pour une durée d'un an et est renouvelable tant que le nombre d'élèves n'atteint pas 75 pour un des deux centres PMS partenaires (décret du 19 février 2009). Sa présence permet des actions spécifiques auprès des élèves du CEFA.

Deux médecins sont également attachés au centre par convention pour assurer le suivi médical des élèves et participer aux tâches d'éducation à la santé (*décrets du 20/12/01 et du 16/05/02*).

Le Centre possède 3 circuits médicaux,

. un, situé au siège principal, Rue Entrée Jacques, 68 où sont accueillis les élèves de l'Institut technique horticole, de l'ISIA et les élèves des écoles fondamentales de Gentinnes, Mont-Saint-Guibert, Nil-Saint-Vincent et Sombreffe.

. les deux autres, situés dans des cabinets de consultation :

- Rue de la Bouteille, 1A où sont reçus les élèves de l'Athénée Royal de Gembloux
- Rue Adolphe Parmentier, 2 à 5020 VEDRIN au sein de l'école fondamentale de Vedrin pour les élèves de cette école et ceux de l'implantation des Comognes

2. Présentation des missions décrétales du centre

Dans un décret daté du 14 juillet 2006, la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale a reprecisé les missions des Centres P.M.S.

Elles visent

- à promouvoir les conditions psychologiques, médicales et sociales offrant à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité,
- à contribuer au processus éducatif tout au long de son parcours scolaire,
- à soutenir l'élève dans la construction de son projet de vie personnelle, scolaire et professionnel.

Le Centre a élaboré un **projet de centre** qui décline ces missions selon 8 axes :

- L'offre de service aux consultants
- La réponse aux demandes des consultants
- Les actions de prévention
- Le repérage des difficultés
- Le diagnostic et la guidance
- L'orientation scolaire et professionnelle
- Le soutien à la parentalité
- L'éducation à la santé

Ces différents axes sont abordés de manière tri-disciplinaire.

Par ailleurs, deux décrets balisent les missions plus spécifiquement médicales. Ils émanent eux aussi du Gouvernement de la Communauté française, Ministère de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé.

- Le décret relatif à la promotion de la Santé à l'école du 20.12.2001.

Il précise :

1^e la mise en place de programme de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé

2^e le suivi médical des élèves, qui comprend les bilans de santé individuels et la politique de vaccination

3^e la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles

4^e l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires

- Le décret relatif à la promotion de la Santé dans l'enseignement supérieur hors universités du 16.05.2002

Il préconise :

1^e l'organisation de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé

2^e la réalisation d'un bilan de santé individuel des étudiants

3^e l'organisation de points-santé

4^e la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles

5^e l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires

3. Présentation de la population sous tutelle

Athénée Royal de Gembloux (ARG)

L'établissement propose:

- un enseignement maternel et primaire réparti sur quatre implantations
- un enseignement secondaire général (avec un premier degré commun et différencié).
- un enseignement technique de transition, section informatique (2^e et 3^e degré) et section art de la parole-théâtre (3^e degré).
- un enseignement technique de qualification au 2^e et 3^e degré en gestion/comptabilité et en électromécanique.
- un enseignement technique de qualification au 2^e degré en techniques sociales et d'animations

L'école pratique l'immersion linguistique en anglais ou néerlandais à partir de la troisième maternelle avec, depuis 2012-2013, une continuité dans le secondaire. Dans le fondamental, la population se différencie selon les implantations et selon l'organisation ou non de l'immersion. Face au succès de l'immersion, la population de ces classes est importante. La diversité sociale favorise la mixité et constitue une richesse pour chacun.

Institut Technique Horticole (ITH)

L'école organise :

- un premier degré commun et différencié
- une section technique de transition (section sciences appliquées)
- une section technique de qualification (en horticulture, en sylviculture et en environnement)
- un enseignement professionnel (en horticulture, sylviculture, fleuristerie et en 7^{ème} P, arboriste grimpeur-élagueur, aménagement parcs et jardins et complément en art floral)

Cette école a la particularité d'accueillir davantage d'élèves au 2^o et 3^o degré à la suite d'un choix professionnel ou d'une réorientation.

Les élèves viennent de toute la Wallonie ce qui explique qu'un certain nombre d'entre eux sont hébergés à l'Internat autonome de Gembloux qui se situe à proximité de l'école.

L'ITH étant devenu une école coopérante pour le CEFA de Suarlée (ITCA) depuis septembre 2009, une formation en alternance en horticulture article 49 est proposée au 2^{ème} et 3^{ème} degré de l'enseignement professionnel.

Ecoles fondamentales autonomes

Ecole fondamentale de Gentinnes « Les Petits Boulis »

Enseignement maternel et primaire

Depuis 2009-2010, l'école pratique l'immersion linguistique en néerlandais à partir de la 3^e maternelle et attire de ce fait, davantage de familles de niveau socio-économique moyen.

Ecole fondamentale de Nil-Saint-Vincent « Le Bon Départ »

Enseignement maternel et primaire

Deux implantations: Nil-Saint-Vincent et Mont-Saint-Guibert.

Ecole fondamentale de Sombreffe

Enseignement maternel et primaire

Ecole fondamentale de Vedrin

Enseignement maternel et primaire

Deux implantations sur Vedrin

Ecole supérieure non universitaire

Haute Ecole Charlemagne (ISIA)

Baccalauréats et masters en horticulture

Architecture des jardins et du paysage

Master architecte paysagiste

Les élèves viennent de toute la Wallonie et de l'étranger (France principalement).

Nous y assurons la mission « Promotion de la Santé » prévue par le décret de 2002.

Certains de nos élèves fréquentent l'internat autonome de Gembloux. Celui-ci comprend trois implantations :

. Rue Verlaine à Gembloux, sont hébergés les garçons qui fréquentent majoritairement l'enseignement secondaire. Certains étudiants de l'Isia y sont également accueillis.

. Chaussée de Namur à Gembloux, qui est une des implantations pour les filles (enseignement fondamental et secondaire inférieur).

. Rue Keuterre à Sombreffe, qui est la seconde implantation pour les filles (enseignement secondaire supérieur).

Par souci d'efficacité dans nos interventions, nous veillons à obtenir des listes d'élèves distinctes selon les implantations qui précisent évidemment l'école fréquentée. Une information relative aux maladies transmissibles est communiquée annuellement à l'administrateur de l'internat afin de lui rappeler l'obligation de déclaration de certaines de ces maladies.

Notre centre PMS s'adresse donc à une population hétérogène issue de tous les milieux socio-économiques. Cette divergence est observée au sein des établissements eux-mêmes mais aussi en fonction des implantations d'une même école. La majorité de nos écoles fondamentales se situe en milieu rural alors que nos écoles secondaires se situent en milieu urbain. Nous avons très peu de primo-arrivants.

Actifs au niveau du plan de cohésion sociale, nous savons que Gembloux est une commune plutôt bien classée au niveau régional quant à l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (IWEPS). Elle est la 51^{ème} commune la plus favorisée sur les 262 communes de Wallonie. Rappelons que ce classement se base sur le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé, à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation, le droit à l'épanouissement culturel et social et enfin, le facteur de risque qui couvre le taux de ménages monoparentaux, le taux de personnes de plus de 65 ans et le nombre de demandeurs d'asile

2^{ème} partie : PRIORITES DU CENTRE

1. Les priorités du centre et la motivation de ses choix en fonction des politiques de santé communautaires et locales et des besoins de la population sous tutelle identifiés par le service/centre

- Au niveau des politiques de santé communautaires et locales :

Très dynamique, le plan de cohésion social auquel nous participons de façon régulière, a défini au niveau de l'axe 3, accès à la santé et traitement des assuétudes, différentes thématiques dont

- . l'accès à la santé pour les personnes en situation précaire,
- . le traitement des assuétudes et la réduction des risques (thématique prioritaire pour le plan d'action 2014-2019),
- . la santé mentale,
- . les violences intrafamiliales, conjugales, parentales,
- . les actions de promotion de la santé et du bien-être pour tout public.

Ces thématiques correspondant à nos missions et aux besoins identifiés localement, elles constituent également pour nous, des axes prioritaires d'intervention.

- Au niveau de la population sous tutelle :

A ce niveau aussi, les priorités sont déterminées par les besoins identifiés. Ceux-ci peuvent être mis directement en avant par les consultants eux-mêmes, par les équipes éducatives ou être relevés par notre propre équipe. Ils font l'objet d'une analyse précise et détaillée qui détermine leur degré de priorité ainsi que les objectifs à poursuivre et les actions à mener.

Sensibilisés au protocole d'accord conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capital relatif à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire, cette thématique reste pour notre centre, une thématique de choix.

Bien qu'il soit difficile de définir aujourd'hui, les thématiques que nous jugeons importantes d'aborder jusqu'en 2020, nous relevons que les principales actions spécifiques menées ces dernières années, concernent surtout, comme nous venons de le préciser, l'EVRAS mais aussi la problématique des assuétudes et l'importance d'une alimentation équilibrée. Notons que ce dernier sujet est tout à fait adéquat quand on se réfère à la dernière analyse des données médicales scolaires que notre centre a obtenue.

2. La façon dont le service/centre entend mettre en œuvre la promotion de la santé à travers l'ensemble de ses missions

Nos priorités et notre méthodologie sont évidemment déterminées par le projet de centre et les valeurs qui y sont attachées.

Ainsi, notre centre P.M.S. veut être un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'aide pour les élèves et leurs parents.

Nous considérons l'élève, quel que soit son âge, comme une personne à part entière, ayant des besoins, des désirs, des ressources et des compétences mais dont nous savons aussi combien il peut rencontrer des difficultés de tout ordre.

Notre démarche est sous-tendue par les valeurs de respect :

- **des particularités** de chacun quels que soient son milieu social, économique, culturel et ses convictions. Nous voulons lutter contre toute forme de discrimination ou de relégation
- **du secret professionnel et du secret médical.**

La **tolérance** accompagne chacune de nos actions.

Celles-ci visent la réussite, l'épanouissement et l'autonomie de l'élève qui, tout au long de son parcours scolaire, reste au **centre de toute notre attention.**

Nous sommes particulièrement attentifs aux publics qui nous paraissent les plus fragilisés, dans un esprit de **solidarité et d'égalité des chances.**

Nous nous définissons essentiellement comme un **espace de parole non thérapeutique**, dans la rencontre individuelle ou dans des animations de groupe. Ouvrir à l'expression, au débat nous paraît contribuer à l'éducation à la citoyenneté, à une humanisation de l'école propice à réduire frustration et violence.

Grâce à la **tri-disciplinarité**, spécifique aux centres P.M.S. du réseau W.B.E., l'enfant est véritablement considéré dans sa **globalité**. Ainsi, l'auxiliaire paramédical prend en compte l'environnement social et familial de l'élève, ses caractéristiques psychologiques. Il apporte à ses collègues, de précieuses observations sur son développement général, son état de santé, les éventuels handicaps à prendre en compte dans son adaptation scolaire et son orientation professionnelle.

Nous souhaitons rendre l'élève acteur de sa santé.

Pour y parvenir, que ce soit dans le cadre d'actions collectives ou individuelles, nous développons des **partenariats** avec des services sociaux et psycho-médicaux locaux ou moins locaux. Tisser des liens et s'intégrer dans un réseau de partenaires est une vraie richesse. Il nous apparaît indispensable et inévitable de collaborer avec d'autres services tels que le planning familial, les médecins généralistes ou spécialistes, les SAJ, les équipes pluridisciplinaires spécialistes, le centre local de promotion de la santé (CLPS), les AMO ... car les compétences de chacun sont complémentaires.

La participation ou visite du salon de l'éducation est aussi un rendez-vous incontournable pour tout professionnel de l'éducation désireux de faire de nouvelles découvertes d'outils pédagogiques.

Les différentes tâches requièrent de chacun des **compétences professionnelles pointues**, des qualités personnelles d'**empathie**, une **bonne connaissance du terrain scolaire, sociétal et du monde du travail**. La **formation continuée** des agents tout au long de leur parcours est un gage d'efficacité et de pertinence dans l'accomplissement de leurs missions. Notons qu'au sein du réseau Wallonie Bruxelles Enseignement, la formatrice pour les Centres PMS du Centre d'auto-formation (CAF) est infirmière de formation et ancien agent PMS. Ceci garantit qu'en plus d'une bonne connaissance générale du terrain, les thématiques abordées sont véritablement en lien avec les préoccupations rencontrées par les infirmières.

Ces dernières ainsi que les médecins sont également invités à participer au séminaire des médecins scolaires des CPMS organisés par la Commission d'Avis des Médecins (CAM) du réseau ainsi qu'aux journées proposées par Provac qui les informent des ajustements prévus dans le cadre des programmes de vaccination.

3^{ème} partie : OBJECTIFS DU CENTRE

1. Objectifs concernant le centre lui-même en termes de changements attendus dans la mise en œuvre de la promotion de la santé

Notre centre vise différents objectifs. En voici trois qui restent pour nous incontournables:

. Informer au mieux sur nos missions et assurer notre visibilité pour aider notre public cible à nous interpeller en cas de besoin ; de plus en plus sollicité, nous souhaitons renforcer l'accessibilité du service pour que la tendance amorcée se poursuive et s'accroisse. Nous occupons en effet une position de choix quant à la promotion de la santé à l'école,

. Proposer des interventions individuelles ou des animations collectives qui soient toujours adéquates et cohérentes aux demandes qui nous sont adressées et/ou aux besoins identifiés,

. Intervenir avec efficacité en veillant à ce que l'équipe ait connaissance des procédures et les maîtrise ; en effet, nous vivons annuellement des changements au niveau du personnel. Ceux-ci sont majoritairement liés au statut du personnel technique des CPMS du réseau, au renouvellement du personnel (une génération est en effet en partance) et à la multiplication des temps partiels qui impliquent, dans ces deux derniers cas, l'arrivée d'agents plus jeunes et moins expérimentés. Il est donc indispensable que l'organisation interne du service permette un accès rapide aux procédures appliquées dans le cadre des missions.

2. Objectifs concernant les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur hors universités et leur population en termes de changements attendus dans la mise en œuvre de la promotion de la santé

Afin de réduire les inégalités sociales, et comme nous l'avons déjà dit plus haut, nous veillons à informer tant nos partenaires scolaires que nos consultants sur nos missions, notre disponibilité et la façon de prendre contact avec nous. Nous continuons une politique de proximité en étant présent sur le terrain, en allant à la rencontre des enseignants.

Convaincu de l'utilité des animations collectives qui touchent à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), nous poursuivons la sensibilisation de nos partenaires scolaires à cette thématique puisqu'elle est directement en lien avec le bien-être des élèves.

Dans le cadre des partenariats mis en place au bénéfice direct de la communauté scolaire, nous souhaitons développer et entretenir des collaborations fructueuses et respectueuses de la spécificité de chacun de nos partenaires extra-scolaires (AMO, centre de planning familial, médecins, paramédicaux, CLPS de Namur ...).

Renforcer l'information sur nos missions et assurer notre visibilité : oui mais comment ?

Notre démarche se veut pro-active.

. Notre projet de centre et notre projet de service sont communiqués aux chefs d'établissement de notre ressort ainsi qu'aux conseils de participation et à nos partenaires comme le CLPS de Namur.

. Chaque année, à l'occasion de la rentrée scolaire, la direction du centre et l'équipe vont à la rencontre des chefs d'établissement. Ces rencontres permettent de faire le point sur notre collaboration, les projets en cours ou à venir...

. Des courriers et folders explicatifs sont adressés aux parents et élèves majeurs. Certains présentent notre centre, ses coordonnées et la façon de prendre contact ; d'autres documents plus spécifiques, concernent les visites médicales, les vaccinations, la liste des maladies à déclaration obligatoires, la demande d'autorisation de traitement préventif en cas de prophylaxie, ...

. Les équipes vont à la rencontre des élèves de 1^{ère} secondaire afin de se présenter et rappeler les missions du centre. A l'ITH, l'équipe va également à la rencontre des élèves de troisième année car les nouveaux élèves sont nombreux.

. Une communication systématique des animations proposées aux élèves, est faite par courrier aux parents. Ceci nous paraît important car c'est une façon de les impliquer dans les projets et de les encourager à donner une suite favorable à ce qui a été proposé à leur enfant.

. L'équipe et donc les infirmières aussi, participent régulièrement aux conseils de classe, aux réunions de parents et parfois aux conseils de participation ou autres manifestations scolaires.

. Avec les élèves de l'enseignement supérieur non universitaire, l'infirmière mise sur l'information et la connaissance directe du service et des personnes. Elle va donc à la rencontre des étudiants en début d'année scolaire afin de leur communiquer, oralement et par folder, nos missions et leur expliquer comment prendre contact avec le centre.

Les bonnes collaborations avec le secrétariat, pour l'organisation des visites médicales et avec le service social, pour l'organisation d'actions ponctuelles ciblées contribuent également à ce que les étudiants poussent plus souvent la porte de notre centre. La formule des points-santé sous la forme de permanences ne nous a en effet pas donné satisfaction.

Proposer des animations collectives, selon quel schéma ?

Dans l'élaboration des animations collectives, cinq étapes sont pour nous incontournables :

1. L'analyse de la demande/l'identification des besoins :

Cette étape a lieu quand une demande est formulée par les enseignants et/ou les élèves. Dans ce deuxième cas, l'enseignant est souvent l'intermédiaire par lequel les questions des élèves nous arrivent.

Proposer une animation qui réponde à une demande a évidemment plus de sens. Ceci nous assure aussi d'un intérêt pour le sujet abordé.

Il en va de même quand nous proposons un sujet d'animation partant des constats et observations faites dans le cadre des visites médicales, des thèmes abordés dans le cadre d'entretien individuel discutés en équipe ou des débats ayant eu lieu en conseil de classe.

Des échanges avec nos partenaires scolaires ont évidemment lieu à cette étape. Les premières balises sont ainsi provisoirement définies.

Notons qu'actuellement, ces discussions ne se font pas encore dans le cadre de la réunion annuelle proposée par les chefs d'établissement et évoquée dans le décret sectoriel. Or, de notre point de vue, ce serait une belle occasion d'organiser et coordonner l'ensemble des projets au sein de l'établissement.

2. Discussion en équipe :

Cette étape définit précisément la thématique. A partir de celle-ci, il sera décidé : qui propose l'animation en classe ? Quelle discipline de l'équipe ? Sous quelle forme, en solo, en duo ou en équipe ? Faut-il faire appel à des partenaires extra-scolaires ? Quel est le rôle de chacun ? Quelle est la place de notre partenaire scolaire ?...

3. Choix méthodologiques et préparation:

Tenant compte du sujet de l'animation tel qu'il a été défini ci-avant, il s'agit ici d'élaborer l'intervention en classe : Quel est l'objectif général (celui qui donne du sens à l'animation et qui crée le lien entre le groupe-classe et la thématique)? Quels sont les objectifs de savoir (c'est-à-dire ce qui relève des connaissances et des apprentissages) ? Quels sont les objectifs de savoir-faire (en d'autres termes, ceux qui permettent de mettre en pratique les connaissances abordées, de faire des liens pour que ces nouvelles connaissances soient utilisées dans des situations futures) ? Quel est le public visé ? Combien sont-ils ? Quelle est la durée d'intervention ? Quand ? Quels sont les moyens mis en œuvre ? Quel local est mis à notre disposition ? Quels outils utiliser ? ...

Ces choix sont faits en concertation avec les collègues et les partenaires concernés. Une variable constante est le souhait que les élèves adoptent le plus souvent possible, une attitude pro-active.

Le plan de l'animation et son déroulement sont alors précisés. Les contacts avec l'école sont pris pour ajuster l'organisation de l'intervention. Un courrier d'information est rédigé à l'intention des parents.

4. L'animation :

Elle commence par la présentation des animateurs et du cadre de l'intervention. Elle se termine par une évaluation écrite de celle-ci par les élèves. En effet, ceci nous permet de nous assurer de la bonne adéquation entre l'animation proposée et les objectifs poursuivis. Une évaluation avec les partenaires est également réalisée.

5. Synthèse :

Chaque animation fait l'objet d'une synthèse écrite. Elle permet notamment grâce à l'évaluation réalisée d'identifier les adaptations à envisager soit pour renforcer l'adéquation entre la thématique et les moyens mis en œuvre, soit pour définir de nouveaux objectifs. C'est ainsi que certains projets perdurent dans le temps car ils abordent une même thématique sous des angles différents.

Intervenir avec efficacité en veillant à ce que l'équipe ait connaissance des procédures et les maîtrise, avec quels outils ?

À chaque rentrée scolaire, lorsque l'équipe est au complet, deux réunions de rentrée sont organisées : l'une, permet d'aborder les missions PMS alors que l'autre, concerne les missions PSE.

A l'occasion de cette seconde réunion où les médecins du centre sont conviés, nous actualisons les documents utiles à notre bon fonctionnement en analysant la circulaire de rentrée qui précise les modalités pratiques de l'ensemble des missions PSE. Il s'agit par exemple,

- . du dispositif d'urgence sanitaire (qui sera communiqué à toute l'équipe pour assurer un maximum d'efficacité)
- . du tableau récapitulatif des personnes ressources pour le centre
- . de la fiche récapitulative des personnes ressources pour un établissement en particulier
- . des fiches animations qui synthétisent notamment les actions de promotion de la santé à l'école
- . des courriers explicatifs adressés aux parents (relatifs à une déclaration méningite, aux visites médicales, à la vaccination...)

5^{ème} partie : MODALITES DE REALISATION DU BILAN

L'état d'avancement du projet de service est réalisé à différents moments de l'année scolaire et selon des modalités différentes :

- Les réunions générales, souvent 3 à 4 par année, au sein du centre sont l'occasion d'échanger sur les projets en cours ;
- Il en va de même des réunions PSE auxquelles sont associés les médecins scolaires ;
- En dehors de ces différents rendez-vous, la direction du centre reste disponible pour discuter des projets ;
- Une évaluation est également réalisée avec les établissements directement concernés par un projet spécifique ;
- Les fiches animations rédigées pour chaque projet réalisé, sont aussi un bon indicateur de l'adéquation des animations par rapport à la demande initiale, du degré de satisfaction et des améliorations et ajustements à prévoir ;
- Le journalier, tenu par chaque agent PMS, dont l'infirmière, reprend l'ensemble des activités quotidiennes ; il permet ainsi de faire un bilan de l'avancée du travail et d'ajuster sa programmation ;
- Enfin, l'élaboration annuelle du rapport d'activités permet en fin d'année scolaire de faire un bilan structuré du projet de service. Sa nouvelle forme devrait d'ailleurs certainement permettre un bilan détaillé, précis et chronologique du projet de centre.

Fait à Gembloux, le 1^{er} septembre 2014

La direction

Et

Le personnel du centre PMS